

Grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durable de Sceaux

Réunion publique 25 mai 2009



PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE SCEAUX

Calendrier d'élaboration du PLU

Conseil municipal (26 juin 2008) : délibération prescrivant la mise en révision du POS et l'élaboration du PLU

Phase d'élaboration – concertation (septembre – décembre 2009)

- Diagnostic
- PADD
- Traduction réglementaire et élaboration du document

Conseil municipal (décembre 2009) : délibération arrêtant le projet de PLU

Phase de consultation (janvier – mai 2010)

- Consultation envers les personnes publiques associées
- Consultation envers la population – enquête publique

Conseil municipal (juin 2010) : délibération approuvant le PLU

Calendrier d'élaboration du PADD

28 mars 2009 : séminaire du CL3d sur les enjeux du diagnostic et les réponses à y apporter pour faire de Sceaux une « ville durable »

25 mai : réunion publique

9 juin : séance plénière du CL3d : avis sur le projet de PADD

25 juin : débat sur le projet de PADD en conseil municipal et présentation de l'avis du CL3d

Mi juillet – septembre : exposition

Quelles réponses en termes d'orientations dans le PADD?

Sceaux, une ville acteur de son territoire

- **Objectif 1 : Lutter contre le changement climatique**
- **Objectif 2 : Vivre, étudier et travailler à Sceaux**
- **Objectif 3 : Valoriser l'identité et la qualité paysagère scéenne**
- **Objectif 4 : Préserver les ressources naturelles**

Sceaux, une ville acteur du territoire

- Sceaux à l'échelle métropolitaine
 - Paris Métropole
- Sceaux à l'échelle de la coopération intercommunale (CAHB)
 - Les besoins en logements (Programme Local de l'Habitat)
 - Les logiques de déplacements (Plan Local de Déplacements)
 - Le développement économique
 - Les grands équipements...
- Sceaux à l'échelle d'un bassin de vie à composer
 - Une logique Nord-Sud avec plusieurs liants : RER B, RD920, coulée verte
 - Au Nord : Paris et les relations historiques
 - La vallée scientifique de la Bièvre « campus urbain » : une dimension géographique et une dimension de projet

- Promouvoir et participer au développement des pratiques de mobilité durable
 - Limiter les circulations automobiles, multiplier les zones de rencontre, encourager l'auto-partage
 - Adapter l'offre de stationnement pour tous les modes
 - Améliorer la desserte des quartiers et le rabattement des bus vers les gares
 - Améliorer l'accessibilité aux pôles générateurs de déplacement (gares, équipements) pour les modes doux et les transports en commun
 - Faciliter les liaisons piétonnes pour réduire l'impact des grands îlots et des coupures urbaines
 - Prévoir du stationnement pour les vélos dans les constructions et aux abords des gares et des équipements

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et économiser les énergies
 - Diminuer l'usage des combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon) en améliorant l'isolation des bâtiments
 - Permettre des modes d'isolation innovants (toitures et murs végétalisés par exemple) et favoriser la mutualisation des sources d'énergie
 - Développer le recours aux énergies renouvelables
 - Intégrer systématiquement la démarche de Haute Qualité Environnementale, Très Haute Performance Énergétique et les normes Bâtiments Basse Consommation pour les constructions à caractère public

Objectif 1

Lutter contre le changement climatique

- Aménager des « quartiers durables »
 - Requalifier les secteurs de projets « Quatre Chemins », « Albert 1^{er} », « Place du Général de Gaulle » et « Petit Chambord » sous la forme d'éco-quartiers, ce qui signifie notamment :
 - Bilan énergétique neutre, récupération des eaux de pluie, tri, recyclage, compostage des déchets
 - Déplacements « propres »
 - Mixité et intégration sociale
 - Création d'emplois et d'équipements
 - Prise en compte du patrimoine, des paysages et de la biodiversité
 - Information et participation des acteurs
- Accompagner l'évolution des quartiers existants vers des quartiers durables
 - Accompagner les copropriétés et les habitants dans la mise en œuvre de techniques alternatives en faveur d'économies d'énergie et de réduction des impacts sur l'environnement (isolation performante, compostage, récupération d'eau, énergies renouvelables...)

- **Maintenir une dynamique de vie et d'habitat**
 - Permettre le parcours résidentiel de toutes les catégories de population (jeunes ménages, familles, personnes âgées, ...)
 - Veiller à ce que chaque âge de la vie puisse vivre à Sceaux
 - Relancer la production de logements par :
 - la création de nouveaux logements dans l'existant
 - la création d'environ 70 logements neufs / an dans les secteurs stratégiques
 - Tenir compte du cycle de vie des familles dans l'aménagement des constructions (extensions, logements modulables)
- **Conforter la vocation universitaire**
 - Aller vers un campus urbain à l'échelle de la ville
 - Développer l'offre de logements pour les étudiants et les chercheurs en séjour temporaire
 - Permettre aux établissements scolaires et universitaires de rester à Sceaux et de s'y développer
 - Permettre la requalification des bâtiments de la cité scolaire Lakanal pour maintenir les classes préparatoires

Objectif 2

Vivre, étudier et travailler à Sceaux

- Conforter et dynamiser les pôles de centralité
 - Affirmer la vocation et le rayonnement commercial du centre ville
 - Renforcer le rôle des autres pôles de proximité : Quatre Chemins, Blagis, Petit Chambord
- Renforcer l'économie locale
 - Valoriser les potentiels de la ville en faveur de la création d'emplois
 - Favoriser le développement de services aux habitants et le maintien d'un tissu de petites entreprises : création d'un hôtel artisanal, mixité fonctionnelle dans les quartiers et dans les constructions
 - Développer l'attractivité de la ville liée à l'enseignement et au caractère scientifique de la Vallée de la Bièvre
 - Poursuivre la desserte de la ville par les réseaux de très haut débit
 - Dégager une offre d'immobilier tertiaire permettant l'accueil d'entreprises ou de supports de nouveaux modes de travailler (télétravail, par exemple)

- Assurer un accès à des services et équipements collectifs efficaces
 - Maintenir l'armature actuelle des équipements collectifs et permettre leur entretien, modernisation et requalification
 - Être attentif à l'utilisation optimale des équipements notamment scolaires en accueillant de nouvelles familles
 - Assurer une bonne intégration urbaine et paysagère des équipements collectifs
 - Inscrire les équipements dans une logique de réseaux de déplacements doux

- Valoriser l'identité urbaine et architecturale
 - Affirmer la ligne de crête (rue Houdan) comme colonne vertébrale de la ville
 - Favoriser la diversité et la qualité architecturale, identitaires de Sceaux
 - Mettre en valeur le patrimoine bâti historique et contemporain (lien avec le projet de ZPPAUP)
 - Maintenir l'identité de chacun des quartiers de Sceaux
- Valoriser la qualité paysagère
 - Préserver le patrimoine végétal et les arbres remarquables
 - Mettre en valeur les principaux cônes de vues et les grandes perspectives paysagères
 - Préserver les paysages de certaines rues lié à l'accompagnement végétal des clôtures
 - Enrichir la trame d'espaces verts par de nouvelles plantations dans les secteurs stratégiques

Valoriser l'identité et la qualité paysagère scénique

Objectif 3

- Maîtriser l'évolution urbaine
 - Promouvoir des formes urbaines durables, innovantes et de qualité
 - Permettre des extensions dans le tissu existant
 - Permettre une mixité des formes bâties
 - Assurer une mise en valeur du patrimoine adaptée à chaque entité
- Préserver et affirmer la qualité des espaces publics
 - Créer de nouveaux espaces publics, à dominante minérale ou végétale selon leur localisation et leur fonction
 - Accompagner le développement des secteurs stratégiques par l'aménagement d'espaces publics de qualité
 - Favoriser un meilleur partage de l'espace public entre ses différents usagers

- Optimiser la consommation d'espace
 - Gérer le foncier comme une ressource rare
 - Inscrire les conditions d'un équilibre raisonné entre surfaces construites et surfaces de pleine terre
 - Prendre en compte les risques et les nuisances dans tout aménagement pour en limiter les impacts
- Préserver la biodiversité et les milieux naturels
 - Protéger les 3 grands espaces naturels ouverts au public : Parc de Sceaux, Jardin de la Ménagerie, Coulée Verte
 - Favoriser les continuités écologiques (talus des voies RER, alignements d'arbre)
 - Accompagner l'aménagement des secteurs stratégiques par des zones de végétation
 - Préserver les cœurs d'îlots significatifs comme poumons verts et réserves de biodiversité

- Améliorer la gestion de l'eau et des déchets
 - Limiter l'imperméabilisation des sols pour réduire le ruissellement des eaux pluviales
 - Améliorer le fonctionnement des réseaux en limitant les rejets d'eau pluviale : régulation des débits, stockage, réutilisation
 - Poursuivre les efforts en matière de tri des déchets en prévoyant des locaux adaptés dans les nouveaux collectifs et les équipements
 - Diminuer la production de déchets, en incitant par exemple au compostage